

Date édition : 1<sup>er</sup> janvier 2021

## Règlement de l'opération parrainage RMC 15 février au 31 décembre 2021

### Article 1 : Objet et durée de l'opération

Le groupe La France Mutualiste, composé de la Mutuelle La France Mutualiste et sa filiale Média Courtage détenue à 100%, organise du 15 février 2021 au 31 décembre 2021 une opération de parrainage.

### Article 2 : Contrats concernés

Sous réserve du respect des conditions précisées à l'article 6 du présent règlement, est concerné : le contrat assuré par La France Mutualiste : Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

### Article 3 : Qui peut participer ?

- Peut être PARRAIN toute personne physique majeure, ayant au moins un contrat en cours à La France Mutualiste, à l'exception des salariés du réseau commercial du groupe La France Mutualiste.
- Peut être FILLEUL toute personne physique qui n'est pas salariée du groupe La France Mutualiste et qui n'est pas déjà adhérente à La France Mutualiste et qui est éligible à la RMC.

### Article 4 : Déroulement de l'opération

Tous les adhérents remplissant les conditions pour être parrain sont informés de l'opération : sur [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr), auprès de chaque conseiller et lors d'opérations de communication dédiées. Ils communiquent au groupe La France Mutualiste les coordonnées de leur(s) filleul(s) en remplissant un formulaire depuis le site Internet [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr), en contactant un conseiller ou en appelant le 01 40 53 78 00. La France Mutualiste adresse au(x) filleul(s) une documentation avec les demandes d'adhésion au contrat. Ces dossiers d'adhésion complets doivent être envoyés à La France Mutualiste au plus tard le 31 décembre 2021 inclus cachet de la Poste faisant foi.

Le(s) filleul(s) accepte(nt) que le groupe La France Mutualiste informe leur parrain qu'il(s) a(ont) adhéré à La France Mutualiste.

## Article 5 : Cadeaux parrainage

Pour chaque parrainage effectué et validé :

- le parrain reçoit des chèques-cadeaux d'un montant de :
  - 40 € pour le 1<sup>er</sup> parrainage
  - 60 € pour le 2<sup>ème</sup> parrainage
  - 80 € à compter du 3<sup>ème</sup> parrainage (maximum 20 parrainages par an).
- le filleul bénéficie le jour de son adhésion de l'exonération des frais sur versement prévus au règlement mutualiste sur le versement initial de son contrat qu'il ouvre entre le 15/02/2021 et le 31/12/2021 inclus (cachet de la poste faisant foi). Les frais sur versement de 2,10% au maximum indiqués au sein du règlement mutualiste du contrat souscrit s'appliqueront à tout versement complémentaire. Il en sera de même pour tout versement initial/complémentaire réalisé au terme de cette offre.

Les chèques-cadeaux sont envoyés en recommandé avec accusé de réception.

## Article 6 : Modalités et validation du parrainage

Le parrainage concerne exclusivement les dossiers complets de demande d'adhésion ou de souscription des contrats cités à l'article 2 envoyés à la Mutuelle à partir du 15 février 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 inclus. Le nombre de parrainages est limité à 20 filleuls pour cette opération parrainage.

Pour que le parrainage puisse être validé, le filleul doit :

- utiliser la demande d'adhésion portant les coordonnées de son parrain (nom, prénom, adresse complète, n° d'adhérent).
- effectuer un versement initial au moins égal au minimum réglementaire imposé par le règlement mutualiste du contrat RMC.

## Article 7 : Réserves

Le parrain s'engage à parrainer exclusivement des membres de sa famille, des amis ou des relations et à ne pas avoir recours à des moyens apparaissant comme illégaux ou frauduleux.

La France Mutualiste se réserve le droit :

- de refuser tout parrainage qui leur semblerait litigieux,
- d'interrompre à tout moment l'opération ou d'en modifier le règlement sans préavis.

La participation à l'opération parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## Article 8 : Données personnelles

La France Mutualiste, Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex, en tant que responsable du traitement, collecte des données à caractère personnel vous concernant notamment pour les finalités suivantes :

- la gestion des demandes de contacts
- la gestion de la communication externe
- la gestion et le suivi de la prospection commerciale
- la réalisation de devis

La collecte de vos données personnelles a pour fondement le consentement, les intérêts légitimes ainsi que la collecte indirecte.

Vos données collectées sont destinées au personnel habilité de La France Mutualiste ainsi qu'au prestataire en charge du traitement et sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle.

Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'un droit à la portabilité des données ainsi que d'un droit à la limitation des traitements.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courriel à [protectiondesdonnees@la-france-mutualiste.fr](mailto:protectiondesdonnees@la-france-mutualiste.fr) ou en adressant un courrier, précisant vos coordonnées, sous pli non affranchi à La France Mutualiste, Délégué à la protection des données, Autorisation 77827, 92089 LA DEFENSE Cedex, et en justifiant de votre identité par tout moyen.

Vous avez la possibilité également d'introduire une réclamation auprès de la Cnil, autorité en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L223-2 du code de la consommation, vous avez le droit de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)).

Nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel sur notre site internet. Elle pourra faire l'objet de mises à jour.

## Article 9 : Dépôt et validation du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Didier Richard, Huissier de justice associé, ID FACTO Neuilly S/Seine, 8 rue des Graviers, NEUILLY SUR SEINE.